



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 1
Présents : 17

L'An deux mille treize, le 11 septembre, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 29 août 2013

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absents non excusés : Sébastien LE PABIC,
Absents excusés : Jacky EUZENOT

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2013 est adopté à l'unanimité

1. Compte-rendu ALSH Été 2013

Loïc JAN informe l'assemblée de la fréquentation de l'ALSH durant 4 semaines (du 8 juillet au 2 août). Avec une moyenne de 36.7 enfants par jour à l'ALSH et 8.15 jeunes à l'espace jeunes, le bilan est très satisfaisant. Les activités proposées ont été diverses et ont satisfait les enfants et les parents. L'équipe d'animation était composée de 3 animateurs permanents et le directeur. Le personnel communal a également renforcé l'équipe en fonction des besoins. Loïc JAN fait état du bilan financier, qui est équilibré.

Monsieur le Maire souligne le bilan très positif de cet été. Il indique également que sont inscrits à l'ALSH du mercredi environ 20 enfants.

2. Rentrée scolaire

Marcel RENAUD indique que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'école publique comme à l'école privée. Les enfants de l'école publique ont fait leur rentrée dans des locaux rénovés. Il détaille ensuite classe par classe les effectifs : 96 élèves à l'école publique (53 primaires et 43 maternelles) et 120 à l'école privée (70 primaires et 50 maternelles). L'école publique maternelle et primaire ont fusionné. Anne LE CAM est donc directrice du groupe scolaire et bénéficie d'un jour de décharge (le lundi remplacé par un jeune homme en formation). Les ATSEM sont au nombre de deux équivalent temps plein.

Le prochain comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires aura lieu le mardi 1^{er} octobre et aura pour thème l'inventaire des moyens humains et matériels. La prochaine réunion se concentrera sur les activités. Marcel RENAUD indique que l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Pontivy a envoyé aux mairies un échéancier ; la mise en place de la réforme s'accélère. La commune va participer début octobre à deux réunions d'information : l'une sur le projet éducatif et l'autre sur les moyens humains.

L'adjoint aux affaires scolaires indique également que la loi du 8 juillet 2013 oblige les communes à disposer sur les façades des écoles publiques et privées sous contrat d'association, le drapeau français et européen ainsi que la

devise de la République. La déclaration des droits de l'homme doit également être affichée à l'intérieur de l'établissement. Plusieurs dimensions peuvent être commandées. La commission se réunira pour étudier le sujet.

Le restaurant scolaire s'est muni, avec l'accompagnement des services de Pontivy Communauté, d'une aire de compostage à l'extérieur de l'établissement composée de 3 bacs : un bac de stockage des matières sèches, un bac de mélange et un bac de maturation. Le Sourn est la première commune à disposer d'une telle installation sur le canton de Pontivy.

Monsieur le Maire indique que la directrice de l'école Saint-Julien souhaite le rencontrer afin d'obtenir une subvention pour le transport des élèves à la piscine. La date n'est pas encore fixée.

Les travaux de l'école, qui ont consisté au changement de toutes les ouvertures, se sont déroulés de mi-juillet à mi-août et ont été effectués par l'entreprise Miroiterie du Blavet ainsi que par les agents des services techniques pour l'isolation et le changement des cloisons (520h et 5 000€ de matériel).

L'entreprise doit encore réaliser quelques finitions.

Monsieur le Maire est satisfait de l'exécution des travaux, effectués dans les temps, qui permettront de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort acoustique.

3. Travaux rue du Bouilleno + travaux de voirie 2013

Michel CABEL indique que les travaux de voirie exécutés par l'entreprise EIFFAGE, ont débuté en juillet par l'empierrement du chemin de Lann Justice et le curage des fossés de Linguennec. Les trottoirs rue Mozart sont prêts à recevoir l'enrobée, qui est programmé dernière semaine de septembre.

Concernant la rue du Bouilleno, le chantier d'enfouissement de réseaux a pris du retard suite à un désistement de propriétaire et débutera le lundi 23 septembre. Eiffage a démarré le lundi 9 septembre.

A ce titre, la commune sollicite le Conseil général, susceptible d'apporter son aide selon le taux de solidarité départementale fixé pour la commune, pour une dépense plafonnée à 300 000€HT.

Le montant des travaux est fixé à 188 825€ HT. Le second projet pour 2014 est l'extension du cimetière, les devis sont actuellement en cours d'élaboration. Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite le conseil général du Morbihan pour une subvention au titre de ces opérations.

Michel CABEL indique à l'assemblée que le service transport du conseil général a exigé pour une mise en sécurité que l'aménagement de l'arrêt de car, actuellement rue des pommiers soit déplacé sur la route départementale – rue du Bouilleno. Ceci oblige donc à sécuriser le cheminement piéton compris entre la rue des pommiers et la rue du Bouilleno, prévu initialement en herbe. Il conviendrait de réaliser un trottoir avec mise en place de barrières et zébra. Le maître d'œuvre a estimé l'aménagement de l'arrêt de car à 9 835.31€ et l'aménagement complet comprenant le trottoir bitumé jusqu'à la rue des pommiers à 19 014.61€ TTC.

Le Conseil municipal valide la proposition de la commission. Il sollicite une subvention auprès du conseil général pour l'aménagement d'un arrêt de car ainsi qu'une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement complet.

Dans le cadre de la mise aux normes de la voirie, suite à l'élaboration du PAVE, il convient d'acquérir des bandes podotactiles. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police. Le devis représente 8 280.00€ HT.

4. Personnel

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été procédé à 5 recrutements, après examen des candidatures par la commission du personnel :

- Un contrat d'avenir. Aurane LE SAGE occupera notamment le poste d'ATSEM à l'école puisque Marie-Laure BONNEAU a demandé une réduction de son temps de travail. Elle renforcera également les différents services municipaux.
- 4 CAE : Frédéric FLORANT remplace Claudie CARET à la médiathèque. Morgane LE NABAT remplace Marie-Paule LE LUC au restaurant scolaire. Alain MICHAUX remplace Maxime LE BIHAN à l'entretien des bâtiments et Thomas CHOISNET remplace Michel LE GOFF à l'entretien des espaces verts.

5. Eclairage public

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au souhait du conseil municipal, le SDEM a réalisé un diagnostic de l'éclairage public. Il en fait lecture à l'assemblée. Il rappelle que le choix d'éclairer est régi par le pouvoir de police du Maire. L'état du parc est très majoritairement en bon état. Il convient tout de même de remplacer les foyers équipés de source Ballon Fluorescent au nombre de 6. Les luminaires type boule sont considérés comme vétustes (90) ainsi que deux armoires. Les luminaires boule du lotissement du vallon présentent des risques liés aux personnes. Monsieur le Maire attire donc l'attention pour y remédier le plus rapidement possible. Un courrier sera expédié au lotisseur.

Le SDEM a établi une proposition de hiérarchisation pour améliorer le parc avec, tout d'abord, la mise en sécurité des candélabres et des armoires, ensuite la suppression du matériel non performant (Ballons fluo et luminaires boule), la pose d'horloge astronomique et enfin la mise en sécurité des réseaux aériens.

La préconisation du SDEM est de prévoir un remplacement annuel de 4% du parc pour un budget de 9 000€.

Monsieur le Maire indique que le marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public est arrivé à échéance. Trois offres ont été déposées. Le Maire propose de réunir la commission d'ouverture des plis afin d'étudier précisément les offres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à la commission le soin de retenir l'offre la mieux-disante et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se référant au marché.

6. Convention Etat-Pontivy Communauté- Le Sourn pour l'installation d'une sirène à Tréhonin

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la convention concernant l'installation d'une sirène à Tréhonin a été modifiée suite aux propositions de Pontivy Communauté. Le Maire fait lecture à l'assemblée des obligations relevant de la commune à savoir informer la Préfecture en cas de dysfonctionnements, assurer la prise en charge financière et technique du raccordement et de l'alimentation électrique des équipements et assurer les actions de maintenance de premier niveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7. Compte-rendu des commissions

Commission culture : La commission culture a eu lieu le 10 septembre. Jeanine BURBAN fait lecture du compte-rendu. Fanch a pris ses fonctions à la médiathèque et a débuté la maintenance des postes. Il faudrait faire l'acquisition d'un antivirus et passer un marché de maintenance avec une entreprise extérieure pour la maintenance de second degré. Marielle va compléter le dossier ville internet. Plusieurs animations sont prévues pour la fin d'année notamment la BD numérique. La médiathèque a reçu 70 lecteurs pontivyens pour 846 prêts au cours de l'été.

Domicile partagé : Jeanine BURBAN indique que le bilan du domicile partagé est excédentaire. La rencontre annuelle avec les familles aura lieu le 23 septembre prochain.

Commission voirie : Michel CABEL indique que le curage de fossé a lieu les 11 et 12 septembre. L'entreprise TRISKELL réalisera les travaux près du groupe scolaire, à Tachen Glass, à Saint-Michel, du parking des salles à la vallée de Plurit.

8. SAGE BLAVET

Par courrier en date du 18 juin 2013, et en application de l'article L. 212-6 du code de l'environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Blavet arrêté par la Commission Locale de l'Eau le 17 juin 2013.

Marcel RENAUD, adjoint à l'environnement, rappelle au conseil municipal les modalités de révision de ce document de planification dans le domaine de l'eau et précise que le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois. Il expose les principales dispositions et règles du projet de Sage Blavet qui, dès leur approbation, s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme. Les articles du règlement seront également opposables aux tiers.

Le SAGE actuel date de 2007. Sa révision comporte deux dossiers :

- Un projet de plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui comprend deux parties (un état des lieux du milieu aquatique ainsi que des dispositions). Il est opposable à l'administration.
- Le règlement qui est un document opposable aux tiers.

Il ressort de l'état des lieux une qualité écologique dégradée du bassin versant, une façade littorale aux problématiques multiples (pollutions microbiologiques), de nombreuses sources de dégradation de la qualité physicochimique et bactériologique de l'eau brute et un bassin versant très sollicité sur le plan des prélèvements d'eau.

Le projet recense 4 enjeux majeurs :

- La co-construction d'un développement durable pour une gestion équilibrée de la ressource en eau
- La restauration de la qualité de l'eau
- La protection et la restauration des milieux aquatiques
- La gestion quantitative optimale de la ressource

Après 4 ans d'étude, le projet a été validé par la CLE. Marcel RENAUD indique que le monde agricole reste réticent quant à ce projet qui demeure cependant beaucoup moins contraignant que le précédent. Monsieur le Maire précise en effet que les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés par la détérioration de la qualité de l'eau, qui est un enjeu majeur, mais doivent se sentir concernés tous les citoyens ainsi que les collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet.

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Blavet.

9. Affaires diverses

Acquisition d'une auto-laveuse : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'acquérir une auto-laveuse plus maniable pour le nettoyage de la salle polyvalente. Après une démonstration et l'établissement de plusieurs devis, l'offre de l'entreprise Protect'homs est retenu pour un montant de 2 000€HT.

UNC-AFN Le Sourn : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association UNC AFN de Le Sourn sollicite une subvention communale pour l'achat d'un nouveau drapeau d'un montant total de 1 200€. Il bénéficie d'un accord de subvention du Conseil Général pour 300€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 600€ pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Décisions modificatives : Il convient de régulariser un titre concernant une subvention de l'ADEME émis deux fois d'une valeur de 1 200€.

Art 022 : - 1 200€

Art 673 : + 1 200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative ainsi présentée.

Créances irrécouvrables :

Le maire présente à l'assemblée un état de créances irrécouvrables à présenter en non-valeur pour un montant total de 179.68€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal admet ces créances en non-valeur.

Frais de déplacement pour le personnel communal :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de leurs fonctions certains agents sont amenés à prendre leur véhicule personnel pour se déplacer d'un lieu de travail à un autre. Il convient donc de délibérer pour proposer un tarif. L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités kilométriques :

Distance	Véhicules – 5 CV	Véhicules de 6 à 7 CV	Véhicules d'au moins 8 CV
Jusqu'à 2 000 kms	0.25€ / km	0.32€ / km	0.35€ / km
De 2 001 à 10 000 kms	0.31€ / km	0.39€ / km	0.43€ / km
Après 10 000kms	0.18€ / kms	0.23€ / km	0.25€ / km

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer ce barème pour les frais de déplacement. A l'initiative de l'agent, un état de déplacement sera complété tous les six mois puis transmis à la directrice des services pour signature du Maire et mandatement.

Très haut débit : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la montée en très haut débit sur la commune débutera en 2014 et concernera environ 800 lignes, ceci dans le cadre du schéma départementale de l'aménagement du numérique.

Amendes de police : Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu 14 000€ de subvention au titre des amendes de police. Un radar pédagogique sera acheté. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

FPIC : La commune de LE SOURN va percevoir 11 000€ au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

TH : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est possible de délibérer pour assujettir les logements vacants depuis plus de 2 ans (initialement plus de 5 ans) à la taxe d'habitation. Etant peu concerné par ce type de logement, le conseil décide de ne pas adopter cette délibération.

Revente d'électricité : Le titre émis correspondant à l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du restaurant scolaire d'août 2012 à août 2013 s'élève à 5 388.24€.

Pare-ballons : Monsieur le Maire indique que l'agent des services techniques a transmis un devis concernant l'achat de pare ballons pour le terrain de la Pierre Fendue. En effet suite à la coupe des sapins, l'ancien pare ballon compte tenu de sa vétusté a été enlevé. Le Maire propose que la commission se déplace au terrain pour définir l'emplacement et le nombre de pare ballons souhaitable. Elle examinera également les projecteurs puisque l'un d'entre eux a été détruit par des balles et son remplacement s'avère très onéreux.

Inauguration du restaurant scolaire : Monsieur le Maire indique que l'inauguration du restaurant scolaire pourrait avoir lieu le vendredi 25 octobre en fin de journée.

10. Questions diverses

Claude BONNO indique que la FEMODEC organise une journée formation Taupe le 26 septembre. 15 personnes sont inscrites pour la demi-journée qui se déroulera sur le terrain et à l'ancienne cantine.

Michel CABEL indique que la société EIFFAGE propose de reprendre une partie du chemin d'exploitation de Linguennec en enrobée. En effet, les camions de l'entreprise dégradent fortement la route lors de leur passage pour atteindre la carrière. Stéphane AUDRAN indique qu'Alain OLIVO ne souhaite pas la circulation de ces engins. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une situation provisoire. Le conseil municipal donne son accord. La commission voirie se rendra sur place.

Stéphane AUDRAN indique que la visibilité à l'intersection de la rue Becquerel et du nouveau pont est très mauvaise d'autant plus que la végétation a poussé. Monsieur le Maire précise à Michel CABEL qu'il convient de contacter les services techniques de Pontivy Communauté puisque cette voie est d'intérêt communautaire.

Jean-Marie LORCY demande ce qu'il en est des vols et dégradations subis par les sournais durant l'été. Monsieur le Maire indique que l'enquête de gendarmerie suit son cours.

Loïc JAN indique que dans le cadre du tour de Bretagne des greffés qui se déroule du 16 au 22 septembre 2013, un arrêt de 10 minutes sera effectué à LE SOURN. Un pot sera offert par la commune à la salle polyvalente le vendredi 20 septembre à 16h30.

21h45 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.